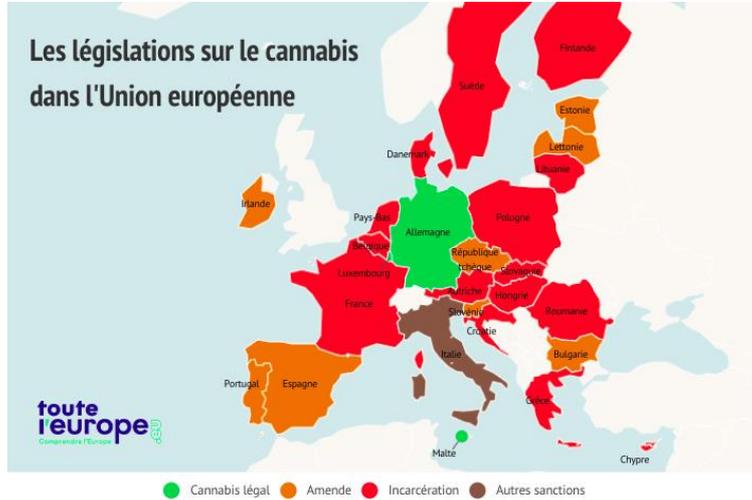


Introduction – La déviance

a. La consommation de drogue acte normal ou déviant ?

Le 1^{er} avril 2024, l'Allemagne devenait, avec Malte et le Luxembourg, l'un des seuls pays de l'Union Européenne autorisant officiellement la consommation de cannabis sur son sol.

Document 1



Les consommateurs peuvent ainsi posséder et cultiver une quantité limitée de cannabis destinée à leur consommation. Ils ne peuvent cependant pas en acheter dans des magasins, une telle disposition contrevenant à la législation européenne contre le commerce de drogues. Cette consommation est de plus très encadrée : elle est réservée aux résidents allemands et reste interdite à l'abord des écoles ou des espaces destinés pour les enfants.

La plupart des autres pays européens, y compris les Pays-Bas, condamnent la possession et la revente de cannabis. La veille de la légalisation allemande, le ministre de l'Intérieur organisait une opération, dite « place nette XXL », dont l'un des enjeux était de faire « la guerre à la drogue » et notamment au trafic de cannabis. En France, la possession ou la revente de cannabis peut théoriquement être punie jusqu'à un an de prison et plus de 3000 euros d'amende. Depuis 2020, la détention de petites quantités de cannabis peut cependant donner lieu à une amende forfaitaire de 200 euros, en cas d'absence de poursuites, mais reste inscrite au casier judiciaire.

Comment expliquer que ce qui est considéré comme une infraction grave d'un côté de la frontière, soit autorisé de l'autre ? Quels sont les déterminants qui font d'une action un comportement déviant dans un endroit, et normal dans un autre ?

Les enquêtes menées régulièrement par « Santé publique France » sur la consommation de drogues dans la population française nous apportent d'autres enseignements intéressants.

Document 2 - Usages de cannabis parmi les 18-64 ans entre 1992 et 2020



Source : Santé publique France

On observe ainsi que, malgré son interdiction, le cannabis avait été expérimenté par près de la moitié de la population adulte en 2020, soit 3,5 fois plus qu'en 1992. Si la consommation régulière reste, elle, très minoritaire, plus d'une personne sur dix en avait consommé dans l'année de l'enquête. D'après les mêmes données, la France se place ainsi parmi les pays les plus consommateurs de cannabis de l'Union Européenne, notamment chez les jeunes. En 2017, 34% des jeunes de 16 ans avaient ainsi expérimenté le cannabis, contre moins de 12% en Allemagne, en Belgique ou en Grande-Bretagne.

Comment expliquer que la sévérité des législations ne semble pas directement corrélée à la fréquence des comportements ?

De même, d'après l'Observatoire des drogues et des toxicomanies, la part des jeunes de 17 ans qui avait consommé de l'alcool avant l'âge autorisé variait aux alentours de 90% entre 2000 et 2017. Celle et ceux qui en avait consommé de façon abondante durant le mois dernier – plus de cinq verres lors de la même occasion – est restée stable autour de 48% sur la même période. La part de ceux ou celles qui ont pratiqué ce type d'alcoolisation au moins trois fois dans le mois variait quant à elle aux alentours de 19%.

Peut-on encore parler de déviance lorsqu'un comportement semble aussi répandu ? Le type de sanction est-il corrélé au niveau de gravité ? Mais alors comment expliquer que le tabagisme et l'alcool, après dix-huit ans, ne soient pas considérés par la loi comme des infractions quand le tabac était directement responsable de près de 80 000 morts en 2010 et l'alcool de près de 50 000 ? Analyser les consommations addictives, leurs usages, les différences de législation ou de représentations qu'elles véhiculent revient à s'interroger sur la notion de déviance, de sa définition mais aussi de ce qu'elle peut nous apprendre du rapport qu'entretient une société avec l'idée de transgression et, par effet de miroir, de normalité.

b. La déviance est-elle toujours relative ?

La première difficulté est de trouver une définition, un critère discriminant, nécessaire et suffisant pour parler de déviance. Les connaissances ordinaires ou demi-savantes du monde sociales nous suggèrent d'associer la déviance à l'idée de transgression d'une norme. Dans son manuel sur la *Sociologie de la déviance*, A. Ogien (2012) souligne à quel point cette première tentative de définition peut s'appliquer à une infinité de comportements, et qui n'ont rien à voir les uns avec les autres.

« Tuer son voisin, renverser volontairement du chocolat fondu sur une moquette blanche au cours d'un repas, chahuter en classe, être homosexuel, commettre un hold-up, oublier de fêter l'anniversaire d'un proche, tricher dans une partie de dominos entre amis, s'adonner au commerce de stupéfiants, se prostituer ou se moucher au milieu d'un concerto de violon. »

Rien de commun dans cette liste à la Prévert, qui mélange des actions, des sensations, des orientations, des crimes ou des manières. Toutes ont cependant en commun d'être ou d'avoir été considérées comme des écarts à une norme. Mais cette définition reste insuffisante, car les normes évoluent selon les époques et les contextes sociaux. En effet, certains éléments de cette liste perdent tout à fait leur caractère déviant lorsque le contexte dans lequel ils se déroulent change. Tuer son voisin, est-ce un crime si l'on est en situation de légitime défense ? En France, ce sont les actes homophobes qui sont condamnés, pas l'homosexualité... mais dans d'autres pays elle est considérée comme un crime. La prostitution quant à elle est autorisée dans certains pays, mais pas en France où ce sont les proxénètes et les clients qui sont condamnés, plutôt que les personnes prostituées.

La déviance est-elle donc entièrement relative ? Est-il possible cependant d'en distinguer des traits caractéristiques, qui nous permettraient d'échapper à une définition sans contenu réel ?

Cette question de la définition de la déviance a beaucoup préoccupé les intellectuels du XIX^{ème} siècle, qui cherchaient à comprendre ce qui peut pousser un individu à devenir criminel. En 1885, le juriste G. Tarde, grand concurrent de Durkheim pour définir la sociologie naissante, s'interroge sur ainsi sur la relativité des comportements criminels.

Document 3 – Les crimes selon G. Tarde

Des dix crimes que les lois hébraïques, d'après Thonissen, punissaient de lapidation (à savoir l'idolâtrie, l'excitation à l'idolâtrie, la consécration à Moloch, la magie, l'évocation des esprits, la désobéissance obstinée aux parents, la profanation du sabbat, le blasphème, le viol de la fiancée d'autrui, l'inconduite de la jeune fille attestée par l'absence de signes de la virginité au moment du mariage) ; il a en a neuf qui ont cessé d'être des délits même dans nos sociétés européennes, et le dixième, à savoir le viol de la fiancée d'autrui, est resté crime, mais dans un tout autre sens ; car c'est la violence faite à une femme comme telle qui est maintenant punie, et non l'outrage fait à celui dont la fiancée est violée. (...) En Égypte, le plus grand des forfaits était de tuer un chat. Est-ce à dire que le peuple hébreu, ainsi que tous les peuples anciens, commettaient une absurde erreur en qualifiant criminels des actes jugés aujourd'hui inoffensifs ? Non, car ils n'étaient pas inoffensifs, loin de là, pour leur organisation sociale dont ils savaient les fondements.

(...) La paresse tend à devenir, dans nos sociétés laborieuses, le plus grave méfait, tandis qu'autrefois le travail était dégradant. Il viendra peut-être un moment où le crime, sur un globe trop plein, sera d'avoir une famille nombreuse, tandis qu'autrefois la honte était d'être sans enfants. Aucun de nous ne peut se flatter de n'être pas un criminel-né relativement à un état social donné, passé, futur ou possible. Vous avez des goûts littéraires, un grand penchant à faire des vers ; prenez garde. Versifier va devenir un phénomène d'atavisme, un vol de votre journée de travail fait à la communauté, une excitation criminelle, antimalthusienne, à l'amour et à la famille. (...)

Par suite, il est toujours permis de dire d'un criminel quel qu'il soit, que, mis en place, il eût été un honnête homme, peut-être un héros. Mais toutes les catégories de démente vraie que nous connaissons, ont été de véritables folies aussi bien dans le passé qu'à présent, quoique, dans le passé, beaucoup de ces maladies cérébrales, comme beaucoup de maladies corporelles, aient été mal connues, et que nombre d'extatiques et sorcières, les unes priées à genoux, les autres brûlées vives, aient été de simples hystériques. (...)

Il n'est donc pas vrai que le crime, même réduit à un minimum numérique, soi-disant irréductible et assignable d'avance, ait été placé, dès l'origine, à la manière de l'amour, pour parler comme un chœur antique, « parmi les forces éternelles et divines qui meuvent ce monde ». Son origine est historique avant tout, son explication est avant tout sociale.

G. Tarde, « Le type criminel », *La Revue philosophique*, 1885

Ainsi, G. Tarde met-il en doute l'idée d'une « nature criminelle » avancée par certains de ses contemporains. En particulier, il souligne le caractère relatif des crimes, qui changent en fonction du contexte historique et de la société dans laquelle ils sont commis. Cette analyse pionnière est une première formulation de la nature sociale des comportements criminels. En effet, si un même comportement peut être considéré comme crime dans une société et non dans une autre, cela signifie que c'est dans les règles sociales plutôt que dans la nature de l'auteur qu'il faut chercher le crime.

On remarque cependant dans ce texte que pour G. Tarde, le criminel et le crime ne sont pas totalement distingués. S'il réfute l'idée d'une nature criminelle, l'explication psychologique des infractions n'est pas totalement écartée. Simplement, certains traits psychologiques rejetés ou dénoncés dans un contexte historique et social passent inaperçus dans une autre.

c. *Une définition durkheimienne de la déviance : une approche par le crime.*

Tout en réfutant, avec véhémence, les explications psychologiques de G. Tarde, E. Durkheim partage son intuition d'une impossibilité de définir le crime « dans l'absolu ». Mais il va plus loin et propose, comme souvent, l'une des meilleures pistes pour sortir de l'impasse.

Dans les *Règles de la méthode sociologique* (1895), il propose en effet de caractériser les crimes non pas la nature de l'acte commis, morale ou immorale, dangereuse ou inoffensive, choquante ou non, mais plutôt par le fait qu'il est systématiquement associé à l'existence d'une peine. Il propose ainsi la définition suivante : « **Nous appelons crime tout acte puni** », c'est-à-dire qui « **déterminent de la part de la société une réaction particulière que l'on nomme : la peine** ».

En élargissant son analyse des crimes – donc des actes illégaux – à celle des actes déviants – qui transgressent les normes sociales au sens large – une nouvelle définition semble enfin apparaître. **On parlera ainsi de « déviance » pour désigner tout acte, comportement ou même état qui suscite une sanction sociale.**

Ce renversement de définition insiste non sur les actes ou les personnes déviantes mais plutôt sur la réaction de la société, quelle qu'en soit la forme. On pourra alors distinguer les **actes délinquants**, qui sont sanctionnés par le système judiciaire, des **actes déviants**, qui provoquent la manifestation d'une désapprobation sociale (mise à l'écart, stigmatisation, moquerie...).

Au cours de ce chapitre, nous commencerons par nous interroger sur les facteurs explicatifs de la déviance en nous demandant ce qui peut pousser des individus à commettre des actes réprimés par la société dans laquelle ils vivent (I). Dans un second temps, nous chercherons à changer de focale, pour non concentrer non pas sur les auteurs d'actes déviants mais plutôt sur ceux qui les désignent comme tel (II). Enfin, nous aborderons la délicate question de la mesure de la déviance, qui reste un défi pour les sociologues puisque, par définition, c'est en étant le moins visible possible que l'on peut le plus facilement échapper à la force implacable du contrôle social (III)

I. La déviance comme transgression : comment expliquer le passage à l'acte ?

Une première approche de la déviance, dans le prolongement de la tradition durkheimienne, est de concentrer l'analyse sur les situations de transgression avérée des normes établies. En ne retenant ici que les normes légales, plus facile à observer, les premiers sociologues ont ainsi fait de la criminalité l'un de leurs objets d'étude. Il s'agit non seulement de prendre la mesure de ce phénomène, mais aussi d'en comprendre les ressorts. Comment expliquer que des individus se mettent à transgresser les lois, au risque de se voir sanctionner, parfois lourdement ?

A. Les théories qui font de la déviance le symptôme d'un défaut d'intégration sociale.

1. Une approche statistique : l'analyse de la criminalité chez E. Durkheim

La définition du crime proposée par E. Durkheim, à savoir « tout acte puni » par une peine, lui permet d'éviter d'essentialiser les actes criminels. Ainsi, chaque type de société détermine les règles, notamment juridique, qui encadrent les comportements et construit par là sa propre définition du crime. Le sociologue doit donc se garder de tout jugement moral sur les crimes, mais aussi de toute tentative de dresser la liste des actes criminels. Ce qui doit l'intéresser, c'est plutôt d'expliquer pourquoi les sociétés punissent certains crimes, et de quelle façon elles le font.

a. *La fonction sociale de la peine : une expression du sentiment collectif.*

Puisque c'est la sanction qui fait le crime, Durkheim aborde la question de la criminalité par l'étude des peines. Dans sa thèse sur *La Division du travail social* (1893) il distingue les différentes sociétés en fonction du type de droit qui s'applique en priorité.

On se souvient qu'il associe les sociétés « à solidarité mécaniques » au droit répressif, ou droit pénal, dont l'objet principal est de sanctionner tout écart à la norme. À l'inverse, les sociétés à « solidarité organique » laissent davantage de place au droit restitutif, comme par exemple le code civil, qui se contente de rétablir un ordre social qui a été bafoué. Dans les deux cas, E. Durkheim utilise le système juridique comme une expression, on peut dire une « cristallisation », de la morale sociale. Ainsi, si certains actes sont punis avec sévérité, c'est qu'ils « offensent la conscience collective ».

Document 4 – Les crimes et les peines

« On ne conteste pas que tout délit soit universellement réprouvé, mais on prend pour accordé que la réprobation dont il est l'objet résulte de sa délictuosité. Seulement on est ensuite fort embarrassé pour dire en quoi cette délictuosité consiste. Dans une immoralité particulièrement grave ? Je le veux ; mais c'est répondre à la question par la question et mettre un mot à la place d'un autre ; car il s'agit précisément de savoir ce que c'est que l'immoralité, et surtout cette immoralité particulière que la société réprime au moyen de peines organisées et qui constitue la criminalité. Elle ne peut évidemment venir que d'un ou plusieurs caractères communs à toutes les variétés criminologiques ; or le seul qui satisfasse à cette condition, c'est cette opposition qu'il y a entre le crime, quel qu'il soit, et certains sentiments collectifs. C'est donc cette opposition qui fait le crime, bien loin qu'elle en dérive. En d'autres termes, il ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune. Nous ne le réproouvons pas parce qu'il est un crime, mais il est un crime parce que nous le réproouvons. (...)

Tout le monde sait que c'est la société qui punit ; mais il pourrait se faire que ce ne fût pas pour son compte. Ce qui met hors de doute le caractère social de la peine, c'est qu'une fois prononcée, elle ne peut plus être levée que par le gouvernement au nom de la société. Si c'était une satisfaction accordée aux particuliers, ceux-ci seraient toujours maîtres d'en faire la remise : on ne conçoit pas un privilège imposé et auquel le bénéficiaire ne peut pas renoncer. Si c'est la société seule qui dispose de la répression, c'est qu'elle est atteinte alors même que les individus le sont aussi, et c'est l'attentat dirigé contre elle qui est réprimé par la peine. (...)

D'autre part, on comprend que la réaction pénale ne soit pas uniforme dans tous les cas, puisque les émotions qui la déterminent ne sont pas toujours les mêmes. Elles sont, en effet, plus ou moins vives selon la vivacité du sentiment froissé, et aussi selon la gravité de l'offense subie. Un état fort réagit plus qu'un état faible, et deux états de même intensité réagissent inégalement suivant qu'ils sont plus ou moins violemment contredits. Ces variations se produisent nécessairement, et de plus elles servent, car il est bon que l'appel de forces soit en rapport avec l'importance du danger. Trop faible, il serait insuffisant ; trop violent, ce serait une perte inutile. Puisque la gravité de l'acte criminel varie en fonction des mêmes facteurs, la proportionnalité que l'on observe partout entre le crime et le châtement s'établit donc avec une spontanéité mécanique, sans qu'il soit nécessaire de faire des supputations savantes pour la calculer. Ce qui fait la graduation des crimes est aussi ce qui fait celle des peines ; les deux échelles ne peuvent, par conséquent, pas manquer de se correspondre, et cette correspondance, pour être nécessaire, ne laisse pas, en même temps, d'être utile. »

E. Durkheim, *De la division du travail social*, 1893

Pour E. Durkheim, la peine infligée aux comportements criminels est donc directement liée à la nécessité de protéger le corps social contre ce qui en menacerait la cohésion. On comprend alors que la nature des réponses apportées aux actes criminels varie en fonction de l'état de la société et du degré de menace que représente l'infraction. Durkheim explique ainsi pourquoi, dans les sociétés traditionnelles, les écarts à la norme sont punis de façon bien plus violente et donnent davantage lieu à l'expression de passions et de châtiments cruels. Ces sociétés étant davantage fondées sur la ressemblance et la communauté de croyances ou de sentiments, tout écart à la règle collective et c'est la stabilité de tout l'ensemble qui est menacée.

À l'inverse, dans les sociétés modernes, la cohésion du corps social repose sur la complémentarité, l'interdépendance et la spécialisation entre individus de plus en plus différents les uns des autres. Les sanctions changent alors de nature pour une partie d'entre elles, et la nécessité que personne ne soit lésé l'emporte sur le besoin de vengeance pour rétablir l'ordre. Durkheim précise cependant que la solidarité mécanique n'a pas entièrement disparu et que certains crimes, les plus graves, continuent à être sévèrement punis pour soulager la conscience collective.

Le présupposé de cette analyse durkheimienne des systèmes juridiques est que les peines – et donc les crimes qu'elles contribuent à définir – auraient une fonction de maintien de la cohésion sociale. La frontière entre un acte criminel et tout autre acte déviant, serait donc son degré d'atteinte porté à la société et de menace qu'elle représente pour elle.

b. Le crime « normal », le crime « pathologique »

Fidèle à sa méthode d'analyse des régularités statistiques, qu'il appliquera deux ans plus tard à l'analyse des suicides, E. Durkheim va chercher à identifier la fréquence des crimes ainsi définis. Il constate alors un fait robuste : il n'existe aucune société exempte de crimes. Contrairement aux criminologues italiens de son époque, qui font du crime une forme de pathologie ou de folie, la récurrence des crimes en fait un comportement « normal », au sens d'ordinaire, de nécessaire et de conforme à la norme de toute vie sociale.

Pour le démontrer il prend l'exemple suivant : *« Imaginez une société de saints, un cloître exemplaire et parfait. Les crimes proprement dits y seront inconnus ; mais les fautes qui paraissent vénielles au vulgaire y soulèveront le même scandale que fait le délit ordinaire auprès des consciences ordinaires. Si donc cette société se trouve armée du pouvoir de juger et de punir, elle qualifiera ces actes de criminels et les traitera comme tels. »*

Durkheim distingue ainsi la notion de « normal » de tout jugement moral ou de prise en considération de ses manifestations individuelles. Autrement dit, il peut être tout à fait regrettable – ou tragique – d'être victime d'un crime, sans que ce dernier ne soit le symptôme d'une société malade. Le crime existe partout parce que toute société établit des normes qui, parfois, sont transgressées et entraînent une sanction.

En utilisant les statistiques judiciaires, Durkheim ajoute que, si le phénomène criminel est normal, une croissance soudaine ou un taux de criminalité trop élevé peut indiquer une forme de « pathologie » sociale. C'est donc la fréquence et la forme prise par les crimes qu'il faut étudier. Par exemple, une société en pleine transformation – comme celle de la fin du XIX^{ème} siècle issue des deux révolutions industrielles – peut être déstabilisée et voir certains actes criminels s'amplifier. C'est le cas par exemple des atteintes aux biens (vols, cambriolages) qui semblent augmenter à mesure que la société moderne se complexifie.

Lorsque la criminalité atteint un stade « pathologique », c'est donc que les institutions juridiques et sociales ne parviennent plus à assurer leurs fonctions d'intégration et de régulation. Dès lors, c'est cette mise en échec de la cohésion sociale qu'il faut interroger, davantage que les caractéristiques des criminels. Cela peut signifier qu'il est nécessaire de renforcer les moyens consacrés à la régulation de la vie sociale, pour garantir une meilleure intériorisation des normes sociales. Mais Durkheim ajoute que cela peut aussi être le symptôme d'une inadaptation des normes juridiques à la réalité des pratiques sociales. Dès lors, plutôt qu'une remise en cause des pratiques, ce serait les lois qu'il conviendrait de changer.

c. La fonction sociale des crimes

En conséquence, et contre sa propre intuition, E. Durkheim va encore plus loin. Si le crime permet d'interroger les capacités d'intégration et de régulation d'une société, alors il peut être considéré nécessaire à son fonctionnement. En effet, en s'affranchissant des normes et donc en les contestant, le criminel est aussi celui qui permet de les rediscuter, de les reconsidérer. Il prend l'exemple de Socrate, considéré en son temps comme un criminel dès lors qu'il contestait les croyances de ses contemporains. C'est pourtant bien cette contestation, qui a poussé Socrate au suicide, qui a été à l'origine d'une révolution de l'ensemble de la pensée grecque.

Ainsi, **le crime peut avoir une fonction de régulation de la vie sociale**, forçant la société à interroger les évidences, reconsidérer les normes traditionnelles et, parfois, évoluer. *« Le crime est [...] nécessaire ; il est lié aux conditions fondamentales de toute vie sociale, mais par cela même, il est utile ; car ces conditions dont il est solidaire sont elles-mêmes indispensables à l'évolution normale*

de la morale et du droit [...] Contrairement aux idées courantes, le criminel n'apparaît plus comme une sorte d'élément parasite, de corps étranger et inadmissible, introduit au sein de la société ; c'est un agent régulier de la vie sociale. »

Pour autant, E. Durkheim ne considère pas que toutes les formes de crimes sont normales. Au contraire, elles deviennent « pathologiques » lorsque le taux de criminalité devient trop important. Ainsi, l'augmentation de l'incidence des comportements criminels peut surgir lorsqu'une société se transforme ou traverse des périodes de guerre ou de disette. Cette **forme « anomique »** du crime traduit alors un bouleversement des normes sociales, qui ne parviennent plus à jouer leur rôle de régulation et d'intégration. Dans ce cas, c'est en surmontant les causes de cette perte de repères – par exemple en faisant évoluer les règles sociales – que l'on ramènera le crime à un niveau « normal ».

2. Une approche de la déviance par la « désorganisation sociale » : l'écologie urbaine et la première école de Chicago

Tout en s'intéressant, comme Durkheim, à la façon dont la transmission de normes et de valeurs contribue à la cohésion sociale, les sociologues de la première école de Chicago cherchent à répondre à des questions plus précises et plus concrètes. Financés en grande partie par des fondations à vocation sociale, ils veulent comprendre pourquoi les conduites déviantes diffèrent selon les contextes sociaux et, plus encore, selon les quartiers de la ville.

Nous avons vu dans le chapitre d'histoire de la pensée sociologique que Chicago offrait un terrain privilégié d'analyse pour ce type de recherches, et notamment par la façon dont les vagues successives d'immigration ont façonné les différentes « aires urbaines » autour du centre-ville. Par un processus d'invasion-succession – chaque nouvelle vague d'arrivants est en concurrence avec les précédentes pour occuper un espace – le peuplement de la ville s'organise à la façon d'une mosaïque, par la juxtaposition d'espaces communautaires situés les uns à côté des autres.

Pour rappel, ce type d'analyse – qui sera notamment prolongé par Robert Park, E. Burgess et McKenzie (*The City*, 1925) – est aussi appelé « écologie urbaine » et traite des différentes aires urbaines, comme des écosystèmes, dans lesquels les communautés mettent en communs leurs ressources matérielles et symboliques permettant aux nouveaux arrivants de bénéficier d'un cadre protecteur et intégrateur. La déviance doit alors s'analyser non pas théoriquement, mais en observant la façon dont les relations sociales s'inscrivent dans des espaces urbains particuliers.

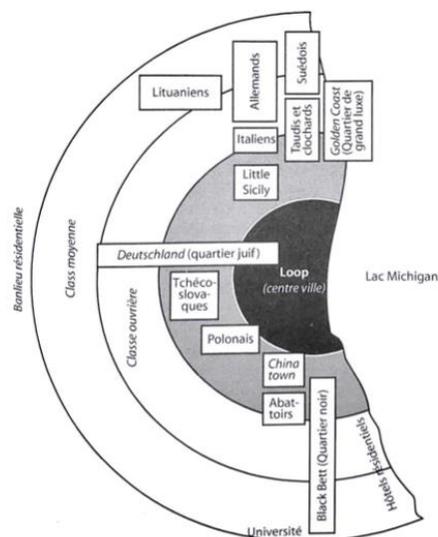
a. La « désorganisation » sociale de W.I. Thomas

Pour W. I. Thomas, les individus qui s'installent à Chicago commencent par s'inscrire dans leur « groupe primaire » d'appartenance, essentiellement la famille et les membres de la communauté dont ils faisaient partie dans leur pays d'origine. En s'intéressant en particulier au cas des migrants polonais, il mobilise, avec T. Znaniecki dans *Le Paysan polonais* (1919), une grande quantité de données de première main pour documenter le décalage entre les normes traditionnelles héritées des communautés rurales polonaises et les valeurs de modernité et d'individualisme qui caractérisent la société américaine.

Ce désajustement (« *maladjustment* ») donne alors lieu à une « désorganisation sociale » de la communauté des migrants polonais, qui perdent de leur force de cohésion et de régulation. Cette perte de repères est temporaire et, au fur et à mesure de leur intégration à la société américaine, les individus vont apprendre à s'adapter, s'éloignant – à la fois physiquement et socialement – de leur communauté d'origine. Cette phase de « réorganisation sociale » donnera lieu à l'intégration de nouvelles normes sociales assurant la cohésion de la société américaine.

Cependant, les individus peuvent traverser ce processus d'adaptation progressive de façon différente. Tout dépend, pour Thomas, de la façon que chacun a de « définir la situation », c'est-à-dire de reconnaître et comprendre les nouvelles normes auxquelles il est confronté et d'ajuster son comportement en fonction d'elles. Ainsi, pour ceux qui sont le plus établis dans la communauté d'origine, l'adhésion à de nouvelles normes peut être trop difficile : « [...] Pris dans le processus de changement [l'individu] ne trouve pas de place dans son environnement parce que ses attitudes fondamentales correspondent entièrement à un ancien type d'organisation sociale alors que, d'après son statut social, il n'appartient plus à cette organisation et est projeté sans aucun soutien dans de nouvelles conditions auxquelles il ne peut s'adapter que partiellement et imparfaitement.

Pour d'autres, le processus d'intégration provoquera un détachement de la communauté, mais sans que cela ne permette d'adopter pleinement et de façon cohérente de nouvelles normes. Ce désajustement peut fragiliser les individus et les conduire à perdre à la fois la reconnaissance sociale de leur groupe primaire d'appartenance, sans pour autant trouver la façon d'organiser



D'après le schéma E. Burgess dans *The City*, 1925

leur existence dans un nouveau contexte. C'est dans cet espace de pertes de repères que peut naître et persister une forme de déviance. W.I. Thomas explique ainsi en partie l'importante criminalité des immigrés polonais de Chicago, et notamment des plus jeunes, par la contradiction entre les injonctions au conformisme de leur groupe primaire et les valeurs de liberté et d'autonomie liées à la modernité américaine.

b. D'autres exemples d'analyse de la déviance par la prise en compte de l'environnement spatial.

Les sociologues de la première école de Chicago ont été à l'origine d'un nombre important d'enquêtes documentant différents aspects de la déviance au début du XX^{ème} siècle. En 1923, Nels Anderson publie ainsi un ouvrage qui fait date, *Le Hobo*. Il y décrit dans le détail les conditions de vie des travailleurs migrants, qui se déplacent sur les routes américaines qui séparent les différents chantiers. L'originalité de ce travail est de reposer sur une importante accumulation d'informations biographiques, à la fois liée l'observation directe de l'auteur et sur des documents de première main. Ici, ce n'est donc pas dans une « aire urbaine » communautaire que se construit la déviance, mais plutôt dans des espaces « interstitiels », dépourvus de toute organisation sociale : les gares, les routes, les voies de chemin de fer. On retrouve cependant bien l'idée d'un lien entre une la désorganisation sociale caractéristique de ces espaces de transit, et le développement d'un mode de vie « en marge » des normes conventionnelles.

En 1931, Clifford Shaw rend lui aussi compte d'un itinéraire « déviant », en retraçant la biographie d'un jeune garçon d'origine polonaise de 16 ans, qui se livre à des actes de délinquance. Il montre ainsi à quel point le parcours de ce « détresseur » (*The Jack-Roller*) illustre le poids de la « désorganisation sociale » sur les échecs de l'intégration. Né dans un quartier dans lequel les taux de délinquance sont particulièrement élevés, ce jeune homme ne bénéficie pas d'une structure familiale stable ni de structures d'encadrement qui lui permettent d'assurer l'intériorisation des normes et des valeurs de la société américaine.

Le point commun de ces analyses est donc d'insister sur l'influence de l'environnement, « l'écosystème », sur les parcours de délinquance. Ces différents travaux poussent nombre de sociologues de la première école de Chicago à défendre des vastes programmes d'intervention et de réhabilitation des quartiers dans lesquels évoluent ces communautés en phase d'adaptation. Ils accordent aussi une place importante aux travailleurs sociaux, qui doivent faciliter l'intégration des individus, et dans l'idéal en étant eux-mêmes issus des mêmes communautés.

c. Les travaux plus récents qui associent déviance et désorganisation sociale

En France, entre les années 1980 et 2000, de nombreux travaux vont remobiliser l'idée d'un affaiblissement des institutions d'intégration sociale pour expliquer les phénomènes de violences urbaines, en se concentrant leurs travaux sur les espaces périurbains d'habitat populaires – souvent regroupés, à tort, dans le langage courant sous le terme les « banlieues ».

Dans un ouvrage de 2003, *Violences urbaines, violence sociale*, S. Beaud et M. Pialoux décrivent ainsi les difficultés rencontrées par les jeunes hommes d'un quartier de la ville de Montbéliard, classé comme « zone à urbaniser en priorité » (ZUP). Ils montrent à quel point l'affaiblissement des solidarités ouvrières, lié à la hausse du chômage et à la désindustrialisation, a produit un univers vide, anémique, marqué par le manque et la frustration. Les auteurs, qui sous-titrent leur ouvrage « genèse des nouvelles classes dangereuses », documentent ainsi le sentiment d'impuissance nourrissant à la fois une forme de désespoir, mais aussi de ressentiment pour des jeunes privés de capital scolaire, de perspective d'emploi stable ou encore de représentation politique.

3. Une approche fonctionnaliste de la déviance

Dans un article paru en 1938, R. K. Merton propose un prolongement des travaux de Durkheim sur les phénomènes de transgression des normes sociales. Comme lui, il considère que la non-conformité des individus n'est pas une marque d'anormalité, mais bien un phénomène social – donc dont l'origine est à rechercher dans les structures collectives – et qui s'explique par un défaut de régulation. En réinterprétant la notion d'anomie, il propose plus précisément d'expliquer les passages à l'acte et les transgressions par les écarts qui peuvent exister entre les aspirations collectives (il parle d'objectifs culturels) et les moyens que la société offre à chacun pour les atteindre (les normes institutionnelles).

Autrement dit, alors que chez Durkheim, la « forme anémique » du crime décrit une prévalence anormalement importante des transgressions, témoignant d'une incapacité des normes sociales en vigueur à jouer leur rôle d'intégration, R.K. Merton en fait une expérience plus individuelle. Pour lui, chaque individu reste en effet intégré à son groupe social d'appartenance tant que ce dernier lui permet de maintenir un équilibre entre les objectifs socialement approuvés et les moyens concrets de les accomplir. Pour rester conforme, l'individu doit donc sans cesse ajuster son comportement entre les prescriptions de son groupe (par exemple : être riche, avoir du succès, fonder une famille, publier dans des revues prestigieuses...) et le contexte dans lequel il évolue.

a. La typologie de R.K. Merton : la déviance comme stratégie d'adaptation

Sur cette base, Merton décrit cinq stratégies que les individus peuvent employer pour ajuster ses moyens à ses buts, dont certaines sont conformes aux normes institutionnelles et d'autres non.

FIGURE 1 - TYPOLOGIE DES MODES D'ADAPTATION INDIVIDUELLE

Modes d'adaptation	Buts	Moyens
I. Conformité	+	+
II. Innovation	+	-
III. Ritualisme	-	+
IV. Évasion	-	-
V. Rébellion	±	±

Légende : (+) signifie acceptation, (-) refus et (±) refus et substitution par des buts et des moyens nouveaux.

La conformité, lorsque les moyens employés sont conformes aux normes institutionnelles et que les buts poursuivis sont socialement prescrits, est le mode d'adaptation le plus courant : c'est celui qui assure la stabilité sociale. À l'autre extrémité, le rejet à la fois des moyens recommandés et des objectifs socialement valorisés est qualifié d'évasion. Pour Merton, c'est le comportement des individus qui sont « dans » la société sans « en être ». Il regroupe dans cette catégorie « les malades mentaux, les hallucinés, les parias, les exilés, les errants, les vagabonds, les clochards, les ivrognes chroniques, les drogués ».

Entre ces deux situations limites, Merton identifie deux autres modes d'adaptation qui peuvent traduire un déséquilibre entre fins et moyens. Le ritualisme désigne les comportements d'individus qui sacralisent à outrance le respect des normes sociales, en renonçant à tout effort pour connaître une réussite sociale. On peut parler aussi d'hyper-conformisme. C'est le cas par exemple des bureaucrates rigides ou des militaires qui agissent aveuglément sans interroger le sens de leurs actions. Dans ces situations, la déviance ne vient pas des comportements mais plutôt du rejet des prescriptions sociales.

À l'inverse, l'innovation traduit une adhésion aux valeurs générales du groupe social, mais emploie des moyens illégitimes pour parvenir à leurs fins. C'est le cas du banditisme par exemple, qui traduit à la fois une intégration forte et un partage des objectifs jugés socialement désirables, mais, faute de possibilités légales, use de moyens criminels pour les atteindre.

Enfin, la rébellion traduit une forme de réaction, qui vise non seulement à remettre en cause les valeurs désirables, mais à les remplacer par des objectifs alternatifs. Plutôt qu'un mode d'adaptation déviant, il s'agit plutôt de l'élaboration d'une contre-légitimité qui, si elle parvient à s'imposer, peut participer à installer une nouvelle norme.

L'intérêt de l'analyse de Merton est de nuancer l'analyse de Durkheim selon laquelle la déviance n'aurait qu'une interprétation et une fonction unique, à savoir remettre en cause l'effectivité des normes sociales – pour en provoquer la réaffirmation dans certains cas, ou à les faire évoluer dans d'autres. La typologie de Merton permet ainsi non seulement de distinguer les écarts à la norme selon les décalages qu'ils traduisent, mais aussi de mieux prendre en compte les différents contextes sociaux dans lesquels ils peuvent se produire.

b. Des stratégies déviantes socialement situées et davantage présentes dans les milieux populaires

Pour compléter son analyse, Merton – qui attache on le sait une grande importance à la démarche empirique – cherche à identifier les formes de déviance les plus courantes parmi les différents groupes sociaux. Il conclut rapidement, à travers des données statistiques, que les formes d'adaptation déviantes – et notamment l'innovation – sont plus courantes parmi ceux qui appartiennent aux groupes sociaux les plus défavorisés. C'est ainsi qu'émergent des conduites et des mœurs jugées contraires à la morale dans les milieux les plus pauvres, qui ne traduisent pas une rupture avec la société, mais plutôt le choix de moyens jugés illégitimes pour atteindre les buts sociaux prescrits par le corps social. Dès lors, tant qu'une partie de la population sera privée des moyens de se réaliser, il faut s'attendre à une permanence des conduites déviantes.

Cette analyse le pousse à considérer que la criminalité est le résultat d'un processus social implacable, bien plus que le résultat d'une nature criminelle ou d'un choix individuel. Plutôt qu'un phénomène « normal » au sens de Durkheim, Merton en conclut donc que la déviance est un fait structurel, qui s'explique par la fonction sociale qu'elle remplit auprès d'individus évoluant dans des milieux qui ne leur laissent pas beaucoup d'autres choix.

c. *Les travaux plus récents que l'on peut rapprocher de l'analyse fonctionnaliste.*

Dans son ouvrage *Les Loyautés radicales* (2017), publié suite aux attentats du 7 janvier 2015, le sociologue Fabien Truong enquête sur le quartier dans lequel l'un des terroristes a passé son enfance, pour tenter de comprendre non pas son geste, mais l'environnement dans lequel il a évolué. En rencontrant de nombreux jeunes hommes du quartier, il observe à quel point ces derniers sont en permanence tiraillés par les contradictions qui opposent les rêves de réussite économique et sociale, l'absence de ressources scolaire et la volonté de se montrer loyal au quartier.

Loin de rejeter les valeurs de la société capitaliste, ces derniers se montrent au contraire très imprégnés d'individualisme et de matérialisme, qui font de l'enrichissement personnel un objectif à atteindre. Cette recherche d'ascension se traduit alors parfois par une entrée « dans le business » des activités illégales. Mais, là encore, un conflit de loyauté émerge dès lors que la progression dans la criminalité les oblige à vivre en grande partie dans la clandestinité et les coupes des liens de solidarité qu'ils ont pu nouer auparavant. De plus, le danger, la violence et l'illégalité (« faire du sale ») les éloigne peu à peu de l'image de la bonne personne, notamment pour lorsque les jeunes sont issus de famille de tradition religieuse.

Dans ce contexte, la conversion à une pratique religieuse parfois très rigoriste peut apparaître comme une ressource pour concilier réussite et loyauté. F. Truong montre alors comment la recherche de pureté et la volonté de mettre en scène une allégeance perpétuellement renouvelée peut conduire certains à des pratiques radicales et, notamment, à partir combattre au côté de groupes islamistes au Moyen-Orient.

Conclusion du A - Quelques éléments pour une critique de l'analyse de la déviance par le défaut d'intégration.

Le point commun des différents travaux que nous venons de présenter et donc de faire de la criminalité, pour les uns, de la déviance, pour les autres, le résultat d'une forme échec du processus de socialisation et, par-là, de l'intégration sociale. Ces différentes approches ont cependant été très largement critiquées.

Dans un article célèbre synthétisant les travaux sur la délinquance juvénile publié dans la revue française de sociologie en 1971 et intitulé « La délinquance juvénile, essai de construction d'un objet », J-C Chamboredon s'attaque à cette idée d'une « socialisation ratée » qui expliquerait la délinquance. Pour lui, R.K. Merton, mais on pourrait aussi dire E. Durkheim, font l'impasse sur le fait que les normes conventionnelles ne font pas toujours l'objet d'un consensus. En effet, en insistant sur le décalage entre les objectifs et les moyens, Merton semble considérer que tous les individus s'accordent sur ce qui serait une vie réussie. La délinquance ne serait alors que le résultat d'un arbitrage, presque rationnel, entre plusieurs façon – conventionnelles ou non – d'atteindre cet objectif. J-C. Chamboredon rappelle au contraire que le rapport à la norme peut varier selon les groupes ou les individus, faisant de la frontière entre « normalité » et « déviance » un espace mouvant.

L'approche de la délinquance des sociologues de la première école de Chicago a aussi été très discutée. En particulier, si l'utilisation de biographies permet d'illustrer de façon riche et efficace des parcours déviants, elle se concentre essentiellement sur la description de cas individuels, ce qui limite la capacité à rendre compte de facteurs sociaux plus collectifs qui pourraient expliquer les passages à l'acte (la situation économique, les rapports de classes par exemple). Par ailleurs, la notion « d'écologie urbaine » a pu elle-même être remise en cause, dès lors qu'elle procédait à une forme de « naturalisation » des comportements individuels, qui découleraient mécaniquement de l'appartenance à une communauté ou de l'inscription dans un espace.

B. La déviance peut aussi être analysée comme le produit d'une incorporation d'un système de normes particulières.

Les approches précédentes insistent sur les décalages qui peuvent exister entre les individus et le système de normes qu'ils sont amenés, pour une raison ou pour une autre, à enfreindre. L'une des limites de ces analyses est de considérer le passage à l'acte comme le résultat d'un processus purement individuel, tout en cherchant à le situer dans un contexte social et spatial. Pour autant, peut-on réellement considérer que les actes déviants ne répondent à aucune forme de normes sociales ? Contre l'idée d'une « désorganisation sociale », plusieurs sociologues, dont certains sont issus de la même tradition que ceux étudiés jusqu'ici, ont développé l'idée que les phénomènes déviants n'était pas le signe d'un rejet des normes, mais plutôt d'une adhésion à un système de normes en rupture avec le modèle établi.

1. Les groupes déviants comme organisation sociale structurée

a. « *Le Gang* » de F. Trasher (1927)

Issu lui aussi de la tradition de la première école de Chicago, le sociologue Frédéric Trasher s'est intéressé à la dimension collective des actes déviants en analysant non pas des individus, mais des groupes considérés comme déviants. Dans son ouvrage publié en 1927, *Le Gang*, il se demande pourquoi le contexte de la ville de Chicago est particulièrement favorable à l'émergence et au développement de groupes délinquants. Influencé lui aussi par l'écologie urbaine, il remarque que les gangs

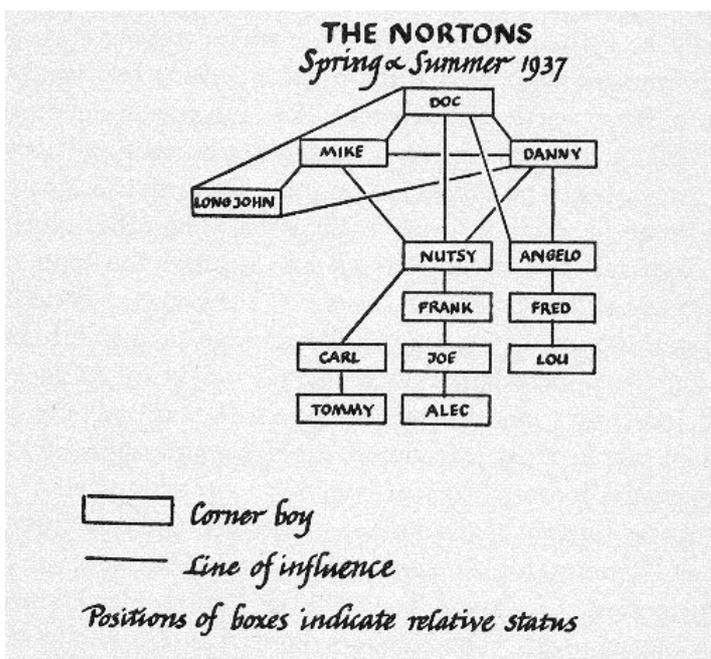
se développent en priorité dans les espaces interstitiels qui séparent le centre-ville dans lequel se concentrent les immeubles de bureau (« *the loop* ») et les quartiers plus résidentiels en périphérie de la ville.

À la différence de W.I. Thomas, il ne considère pas que ces zones sont marquées par une absence de règles, mais plutôt que les groupes qui occupent ces espaces imposent des règles qui leurs sont propres. En ce sens, le gang offre aux individus une forme de groupe de « substitution » à la société dans laquelle ils peinent à s'intégrer. Les règles qui caractérisent le gang sont alors étroitement liées à l'occupation d'un territoire, qu'il s'agit de défendre contre les bandes rivales ou contre les autorités. Elles ne sont donc pas dictées par un système de valeurs cohérentes et homogènes, mais plutôt construites de façon « non planifiée » en fonction des contraintes liées à l'environnement dans lequel évoluent les gangs. Cette socialisation alternative joue de plus un rôle ambivalent pour les membres du gang : d'un côté, elle leur offre une échappatoire et une voie d'intégration, mais d'un autre, elle rend encore plus difficile le retour à la vie sociale légale et conventionnelle.

b. *Le « quartier italien » de Boston de W. F. Whyte (1943)*

Dans le même ordre d'idées, le sociologue américain William Foot Whyte, membre aussi de l'école de Chicago, a montré que les bandes ne fonctionnaient pas de façon anarchique mais, au contraire, selon des modes de fonctionnement très précis et très hiérarchisés. En s'installant pendant trois années dans un quartier italien du North End Boston renommé « Cornerville », il parvient à s'intégrer à une bande locale, « les Nortons », à partager leurs activités et à se lier d'amitié avec son chef, Doc.

L'intérêt de la démarche de Whyte est de montrer comment, au quotidien, les relations entre les membres du groupe sont encadrées par un système d'obligations et de normes. Le fait de fréquenter les mêmes lieux, la fidélité aux activités du groupe, et en particulier les parties de Bowling, mais aussi le fait de se rendre des services mutuels sont autant de règles tacites nécessaires pour assurer la cohésion du groupe. La hiérarchie qui relie les membres du groupe dépend alors en grande partie de l'investissement de chacun dans le groupe, de sa capacité à répondre présent lorsque les autres en ont besoin.



Loin d'illustrer une « désorganisation », les pratiques illégales qu'il observe – et en particulier la corruption par les hommes politiques locaux pour obtenir des voix – s'inscrivent dans un système de relations sociales complexe et très structuré. Les dirigeants identifient ainsi des personnalités influentes de la communauté et négocient leur soutien en échange d'argent ou de services. Ces dernières mobilisent alors leur réseau de relations, là encore à travers des échanges réciproques de services, pour contribuer à un succès électoral ou, au contraire, pour faire échouer les adversaires.

c. *Les travaux plus récents qui prolongent l'idée des bandes comme « organisation sociale » structurée.*

Dans son ouvrage, *Parias Urbains* (2002), Loïc Wacquant décrit les quartiers dégradés des centres-villes des États-Unis, désignés depuis l'après seconde guerre mondiale et le développement du mouvement des droits civiques par le terme de « ghetto ». Pour lui, les ghettos africains-américains ne sont pas seulement un agglomérat de familles pauvres, ni une accumulation spatiale de difficultés sociales, mais une forme institutionnelle à part entière. « Il est l'instrument de fermeture et de pouvoir ethnoracial au moyen duquel une population considérée comme mal famée, souillée et dangereuse est à la fois isolée et contrôlée ».

Comme pour le Ghetto juif, cette séparation entraîne la formation d'institutions propres au Ghetto noir, toutes entretenues et fréquentées par des Africains Américains : des écoles, des hôpitaux. Le Ghetto est ainsi « une ville dans la ville », notamment caractérisée par une autonomie institutionnelle et maintenue par un système de domination dont les fondements sont ethno-raciaux. Pour L. Wacquant, on ne retrouve pas cette rupture institutionnelle dans les quartiers habités majoritairement par des populations défavorisées dans lesquels les services publics n'ont pas déserté. Il oppose aussi le fatalisme dans habitants des ghettos américains, qui intègrent cette ségrégation spatiale comme l'expression du mode de fonctionnement de la société américaine dans son ensemble, des habitants de quartiers populaires français dont le modèle d'intégration n'est pas différent de celui des autres.

2. Les sous-cultures déviantes

Un autre courant de la sociologie américaine s'oppose à l'idée que la déviance naîtrait d'une absence de règles ou de structures sociales pour guider les actions des individus, le culturalisme. À la différence de W.I. Thomas, ils ne considèrent pas que les individus puissent agir hors de tout système de normes – même s'ils rejettent le système établi – et à la différence de R. K. Merton, ils refusent l'idée que chaque individu puisse décider seul de la façon d'atteindre ses objectifs, peu importe les moyens employés. Pour les sociologues de la culture, les conduites délinquantes s'inscrivent dans leur propre espace normatif, qui les conduits à donner une signification particulière à leurs agissements. À la notion de « désorganisation sociale » ou « d'anomie », ils préfèrent ainsi celle de « sous-culture » délinquante pour insister sur la cohérence de l'ensemble de règles, de perceptions, d'interprétations et de jugement de valeurs qui encadrent ces comportements.

a. *La délinquance comme sous-culture.*

Dans le prolongement du culturalisme américain, Albert Cohen considère qu'une société n'est jamais caractérisée par une seule culture qui imprègnerait de la même façon l'ensemble des individus, mais plutôt d'une coexistence de groupes sociaux chacun caractérisés par sa propre culture.

Son livre, *Delinquent Boys* (1955), est consacré à la description du système de normes qui encadrent les comportements des membres d'une bande de jeunes délinquants. La différence avec les travaux de F. Trasher ou de W.F. Whyte est qu'ici, ce n'est pas seulement la structure du réseau de sociabilité, mais bien toute la façon de voir le monde qui distingue ces jeunes du reste de la société. Pour décrire les sous-cultures délinquantes, A. Cohen présente trois traits caractéristiques.

D'abord, ces sous-cultures sont **non-utilitaires**, c'est-à-dire que les comportements délinquants ne visent pas une fin précise – par exemple l'enrichissement – mais sont valorisés pour eux-mêmes. Autrement dit, c'est le fait d'être parvenu à enfreindre la loi sans se faire prendre qui compte, et pas le résultat de l'infraction. On peut trouver une bonne illustration de cette idée dans *Les Affranchis* de Martin Scorsese (1990), lorsque le jeune héros, Tommy, est félicité par tous les membres de la mafia après sa première arrestation, comme un rituel de passage. Elles sont **malintentionnées**, c'est-à-dire que la transgression est valorisée en elle-même, faisant de la violence ou de l'intention de nuire un motif de fierté. Enfin, elles sont **négatives**, c'est à dire qu'elles sont systématiquement construites sur un modèle d'inversion des normes considérées comme dominantes ou légitimes.

Si l'analyse d'A. Cohen s'oppose en grande partie à celle de R. Merton, il constate, comme lui, que les sous-cultures délinquantes semblent se développer exclusivement au sein des classes sociales les plus défavorisées. Comme lui, il affirme que l'émergence de ces sous-systèmes répond à un besoin social que la société dominante ne satisfait pas.

Mais alors que Merton considère que tous les membres de la société adhèrent à un système de valeurs unique – mais n'ont pas tous les mêmes moyens de réussir – Cohen affirme que ce sont toutes les valeurs des jeunes délinquants qui se distinguent de celles du reste de la société. Ainsi, on peut parler d'une forme de « socialisation » alternative, qui conduit à l'incorporation de valeurs et de dispositions qui éloignent définitivement ces jeunes du reste de la société. Désignés à l'avance perdant dans le jeu social, ils construisent leurs propres règles dans lesquelles ils peuvent, cette fois, être les vainqueurs.

b. *Les travaux plus récents qui peuvent prolonger l'idée d'une « sous-culture » déviante dans les milieux populaires.*

Dans *Ghetto urbains. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui* paru en 2008, le sociologue Didier Lapeyronnie proposait une lecture différente de celle de L. Wacquant concernant l'usage du terme de ghetto pour désigner certains quartiers d'habitat social en France. Ce compte rendu d'une enquête menée dans une ville moyenne de l'ouest de la France, Belingard, D. Lapeyronnie décrit la vie des habitants d'une cité, le Bois-Joli, comme coupée du reste de la société.

Pour lui, la présence marquée des institutions publiques (services sociaux, école, police, justice) au sein de ces espaces ségrégués n'empêche en rien que le « ghetto » s'y développe, et qu'elle en constitue au contraire une des dimensions. Plusieurs évolutions permettraient ainsi d'opérer une analogie entre « banlieues » françaises et ghetto :

- La défiance vis-à-vis des institutions et le recul de la présence de celles-ci ;
- Le développement de la violence ;
- L'économie souterraine qui s'impose comme modèle économique ;
- L'expérience prononcée du racisme et des discriminations ;
- L'adoption de « normes de vie » spécifiques ;

Lapeyronnie reconnaît que, dans les années 1980, les quartiers en question ne pouvaient pas être considérés comme des ghettos, notamment du fait de leur mixité sociale et de l'absence de rupture avec le reste de la société. Mais les évolutions des

années 1990 et 2000 ont été dans le sens d'un renforcement de la ségrégation urbaine, de la discrimination raciale et par la formation d'une organisation sociale spécifique aux quartiers ségrégués (une « culture de la rue »). Les émeutes de 2005 rappellent pour lui cette réalité avec évidence : la brutalité de la police et de la justice, l'inefficacité des services sociaux, l'intensité de la discrimination, l'échec scolaire, les taux de chômage et le niveau de pauvreté, la délinquance, la violence privée et publique, l'insécurité, le vide politique...

Le Ghetto français n'est donc pas seulement une addition de difficultés, c'est une construction « en positif » pour Lapeyronnie. Il est à la fois construit de l'extérieur, par une mise à l'écart, et de l'intérieur, par l'élaboration d'un « contre-monde » que l'on peut rapprocher de l'idée de « sous culture » d'A. Cohen.

Conclusion B – L'ordre social légitime n'est pas le seul ordre possible.

Le point commun des travaux que nous avons évoqué dans cette sous-partie est de ne pas associer systématiquement la transgression des règles à l'idée de manque ou d'absence de normes. Les actes déviants, ici les actes délinquants, peuvent ainsi tout à fait s'interpréter comme le résultat d'un système d'interactions très organisé, comme chez F. Trasher ou W.F. Whyte, voire même comme l'expression d'une contre-culture cohérente et tout aussi riche que la culture reconnue comme légitime, comme chez A.K. Cohen.

Plus récemment, le sociologue M. Mohammed a emprunté à ces traditions sociologiques, très différentes, des instruments d'analyse pour comprendre les phénomènes de violences urbaines. Dans un ouvrage publié en 2023, *Ya embrouille*, il analyse les processus qui conduisent aux bagarres de rue, dont certaines provoquent des drames, comme le résultat de comportement répondant à des normes très précises. Loin de constituer l'expression d'une violence sauvage et aveugle, ces agressions interviennent comme l'aboutissement d'une compétition violente entre jeunes pour valoriser et défendre leur réputation au sein d'un territoire donné.

Le sociologue parle ainsi de « violences honorifiques » pour désigner le processus par lequel des collégiens cherchent à obtenir une reconnaissance sociale par leur capacité à mettre en scène la défense de leur quartier. Il ne s'agit pas seulement d'empêcher les autres de pénétrer sur un territoire, mais surtout de faire savoir que l'on est prêt à tout pour le faire. Dans ce cadre, les échanges sur les réseaux sociaux et les récits partagés dans la cour d'école jouent un rôle de catalyseur et peuvent donner lieu à des engrenages de violences.

Ainsi, dans cet ouvrage, c'est bien en cherchant à comprendre le système de normes qui régule les comportements de ces jeunes adolescents de milieu populaire que M. Mohammed tente d'apporter un éclairage à des phénomènes qui pourraient paraître incompréhensibles tant leur issue peut être dramatique.